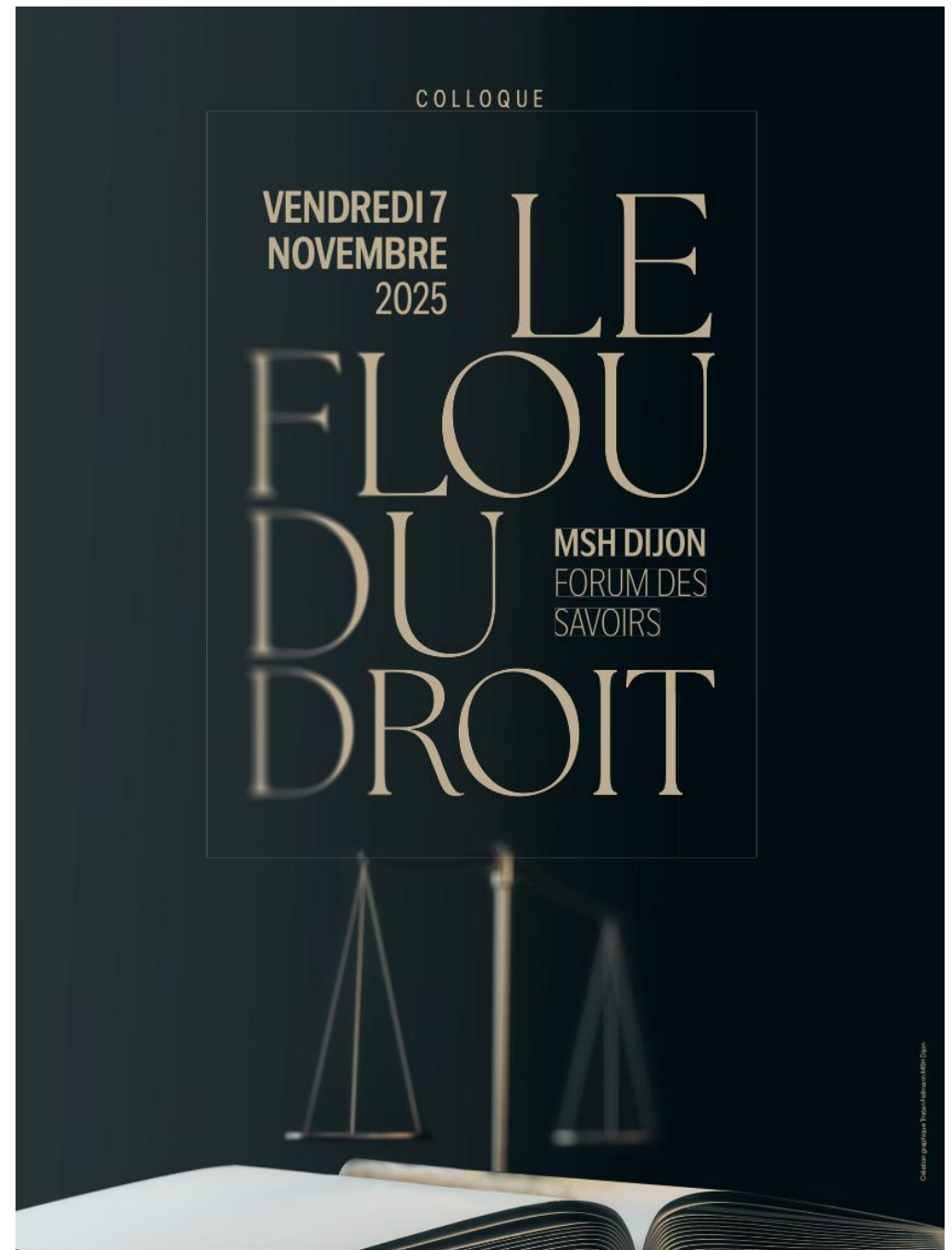


Les notions à contenu variable, concepts flous qui présentent plus d'une solution interprétative possible dans l'interprétation d'un texte, intéressent les philosophes ou les spécialistes du langage et de la traduction, mais également les juristes, et ce plus spécialement depuis le développement de l'informatique juridique. Dans un ouvrage fondateur, publié il y a 40 ans et réédité 20 ans plus tard, M. Delmas-Marty pointait l'importance de ce flou dans un contexte de prolifération des normes, de profusion de sources, d'instabilité des règles, d'affaiblissement des hiérarchies, d'éclatement des catégories et de déstabilisation des logiques juridiques. Le droit ne paraissait plus être ce qu'il était officiellement supposé être : un ordre, un système cohérent. Face à ce constat, M. Delmas-Marty envisageait une recomposition du Droit et proposait, en 1994, de réinventer le droit commun en gardant ce flou, garde-fou contre l'arbitraire, y compris en matière pénale. Quelle analyse faire aujourd'hui de ce flou ? Est-ce un facteur favorable à l'innovation ? Ou au contraire, un frein en ce que, notamment, le flou génère de l'incertitude ? Que penser de ce flou à l'heure du développement de systèmes basés sur l'IA placés entre les mains des juristes mais aussi, plus largement, de tous les citoyens destinataires de ces normes, même floues, qu'ils sont censés connaître ?

Ces interrogations seront traitées à partir d'exemples choisis au sein des 4 axes du laboratoire, chaque axe ayant choisi deux notions et invitant des « discutants », extérieurs au CID.

Vendredi 7 novembre, MSH Dijon, Forum des savoirs
9h-17h30 – Informations : secretariat-cid@u-bourgogne.fr



9h Accueil

9h30 Propos introductifs – par S. Grayot-Dirx (UBE, CID)

9h45 / 11h10 – Axe 1 - Contrat, responsabilités et mutation des pratiques contractuelles et des risques

Modérateur : N. Bonnardel (UBE, CID)

- « Le consentement » (en matière pénale) par A. Cappello (UBE, CID) avec Ch. Dubois (Univ. Paris Panthéon-Assas, ICP)
- « L'abus » (en droit de la presse) par N. Droin (UBE, CID) avec Ch. Bigot, avocat au barreau de Paris

11h15/12h40 - Axe 2 – Groupements et développement des modes de financement des activités économiques et sociales

Modérateur : L. Chatain (UBE, CID).

- « L'abus du droit de vote » par L. Watrin (UBE, CID) avec A. Rocher (Université Lumière Lyon II, Transversales)
- « La faute de gestion » par A. Bézert avec Th. Favario, univ. Aix Marseille Université, CDE)

Déjeuner

14h15/15h40 – Axe 3 – Numérique, données et intelligence artificielle

Modérateur : V. Thomas (UBE, CID).

- « Les données personnelles » par P. Bordais (UBE, CID) avec E. Petitweygand, Service des affaires régaliennes et des libertés publiques de la CNIL
- « L'œuvre libre » par E. Py (UBE, CID) avec A.-C. Chiariny (Université de Montpellier, CDE)

15h45/17h10 – Axe 4 – Justice, accès au droit et évolution des modes de gestion et de résolution des conflits

Modérateur : Y. Laidié (UBE, CID).

- « Le formalisme excessif » par N. Gerbay (UBE, CID) avec Th. Le Bars (Université de Caen Normandie, ICRéJ)
- Le « raisonnable » par G. Maugain (UBE, CID) avec S. Jobert (Université Paris Nanterre, CEDCACE)